



## Ébéniste

### DETAILS SUR LA FORMATION

**Diplôme de chef d'entreprise ébéniste et certificat de gestion**

**Prix: 325 euros par an**

**Durée: 3 ans**

**stage obligatoire**

**Plus d'informations : 0800 85 210 - [info@efp.be](mailto:info@efp.be)**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4ème année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI)
- 6ème année secondaire professionnelle réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission

## Formation en chef d'entreprise

## Description

La formation ébéniste est complète pour cette année. N'hésitez pas à consulter notre [catalogue de formations](#) pour découvrir les autres métiers dans le secteur.

## Pour les amoureux du bois et du style

Vous concevez, fabriquez, reproduisez ou réparez des meubles ou accessoires en bois et/ou en produits dérivés.

Lors de la fabrication, vous effectuez vous-même les différentes étapes : étude et traçage des plans, débitage du bois, assemblage, montage et finition.

Vous travaillez principalement sur des pièces uniques ou en série limitée qu'elles soient de styles anciens ou contemporains.

Votre but est de fournir un produit solide, esthétique, correspondant au style ou à l'époque et répondant aux exigences de votre client.

## Débouchés

**Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :**

- ouvrir votre propre atelier d'ébénisterie
- travailler comme artisan dans une entreprise, une manufacture, un organisme culturel ou du patrimoine,...
- vous perfectionner dans une technique propre à l'ébénisterie

## Qualités

**Quelles qualités devez-vous posséder pour être ébéniste ?**

Vous devez avoir le sens de l'observation, être résistant, adroit et respectueux des règles de sécurité.

**Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?**

Vous allez développer votre souci de la qualité, votre sens de la précision et du commerce et aurez acquis des compétences en gestion.

## Détails sur la formation

### Horaire

- Année préparatoire : jeudi (9h30 à 17h00)
- 1<sup>ère</sup> année : mercredi (18h00 à 21h30)
- 2<sup>ème</sup> année : mardi (18h00 à 21h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires aux cours de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> années.

### Programme

#### Cours professionnels

##### **Année préparatoire**

- Technologie (28h)
- Dessin (32h)
- Équipements (8h)
- Sécurité - Hygiène (4h)

- Styles (24h)
- Démonstration pratique (84h)
- Matières premières (32h)
- TC spécifique travaux en hauteur (4h)

### **1<sup>ère</sup> chef d'entreprise**

- Technologie (18h)
- Équipements de sécurité (14h)
- Styles (12h)
- Matières premières (12h)
- Gestion appliquée (20h)
- Dessin technique (20h)
- Pratique démonstrative (24h)

### **2<sup>ème</sup> chef d'entreprise**

- Dessin technique (18h)
- Pratique démonstrative (24h)
- Styles (12h)
- Matières premières (12h)
- Informatique robotique (16h)
- Gestion appliquée (20h)
- Technologie (18h)

### **Cours de gestion (160h sur 2 ans)**

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

## **Organisation de la formation**

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8heures semaine).

## **Stage**

La pratique en entreprise s'organise via une convention de stage. Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'une :

- Convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle
- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- Titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession
- Titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession
- Occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise.

N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

## Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.